

Compléments au dossier de demande de dérogation : Projet du marché couvert – Chiroptères. 2019-2020. Saint-Dizier (52115).

Ce document tient lieu de réponse aux questions soulevées par M. Thouvenot Éric, DREAL Grand-Est (par mail du 19/12/2019).

- quelles sont les modifications de l'entrée nord (1) et de l'escalier intérieur (2), de l'accès pour les Chiroptères et des modifications éventuelles des conditions atmosphériques ?

1 : Comme le montre le plan suivant, le parvis sera ouvert pour découvrir le passage de l'Ornel sur 8 à 10 mètres de long et sur 4 à 6 m de large environ. L'eau sera en contrebas et les cavités resteront donc inaccessibles. En rapport à l'état actuel, cet accès sera plus dangereux et encore moins accessible pour d'éventuels curieux ou prédateurs. Cette ouverture aura aussi le rôle de conserver les flux atmosphériques et les éventuels déplacements d'individus resteront possibles (même si aucun passage. Les éclairages y seront proscrits. Une trame noire passant par le dessus du bâtiment, permettant de rejoindre la route de vol actuelle sera de fait, mise en en place.

Un suivi des conditions stationnelles des souterrains permettra de veiller aux modifications éventuelles des conditions dans les cavités. Si les conditions venaient à changer, cet aménagement pourrait être repensé pour préserver l'habitat de ces espèces protégées.

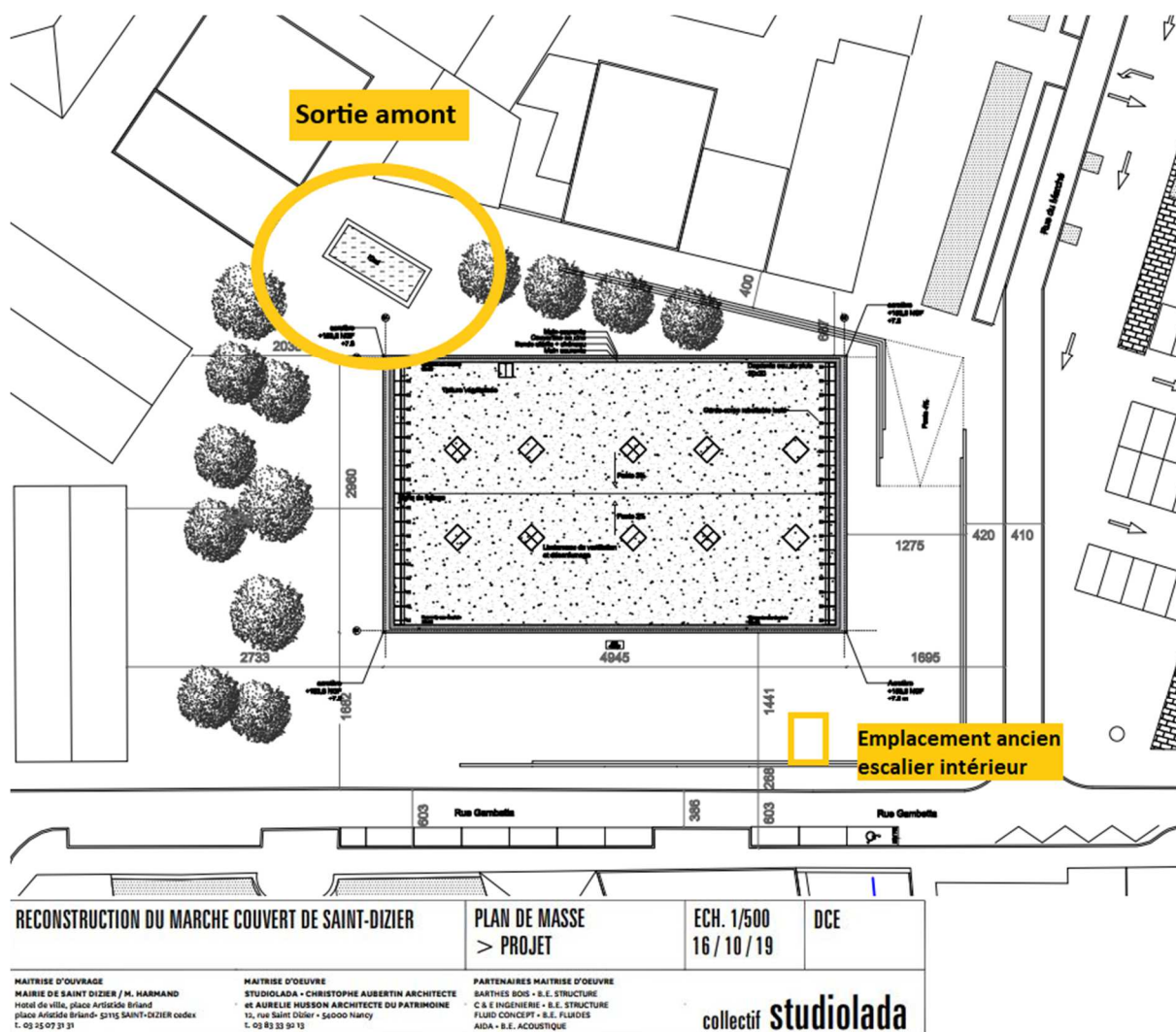


Figure 1 : plan du parvis, Studiolada (modifiée)



Illustration 1 : entrée nord de l'Ornel actuelle

2 : L'escalier actuel aboutit dans le bâtiment et ne permet pas aux individus de se déplacer. Il ne doit participer que faiblement aux conditions atmosphériques du souterrain. Cet apport n'apparaît pas significatif car l'escalier est encadré par un petit espace globalement hermétique, assimilable à une entrée de cage d'escalier et il n'y a pas de mouvements d'air particuliers entre le sous-sol et le rez-de-chaussée.

Rappelons que le flux d'air principal se réalise par l'entrée et la sortie du cours d'eau. Ajoutons une précision, non mentionnée auparavant à savoir la présence d'une aération modeste permettant un flux d'air de la cavité 18 à la 20. Des mouvements d'individus par cet orifice n'ont pas été constatés. Cette aération d'environ 50 cm de large et de haut permet à l'air de passer et de maintenir un flux entre les parties les plus profondes des cavités (n°18) avec la cavité n°20 (qui est l'emplacement de la sortie aval de l'Ornel). Cette aération restera dans son état actuel.



Illustration 2 : vue sur l'aération du compartiment 18 au 20



Illustration 3 : photo de l'intérieur de l'aération

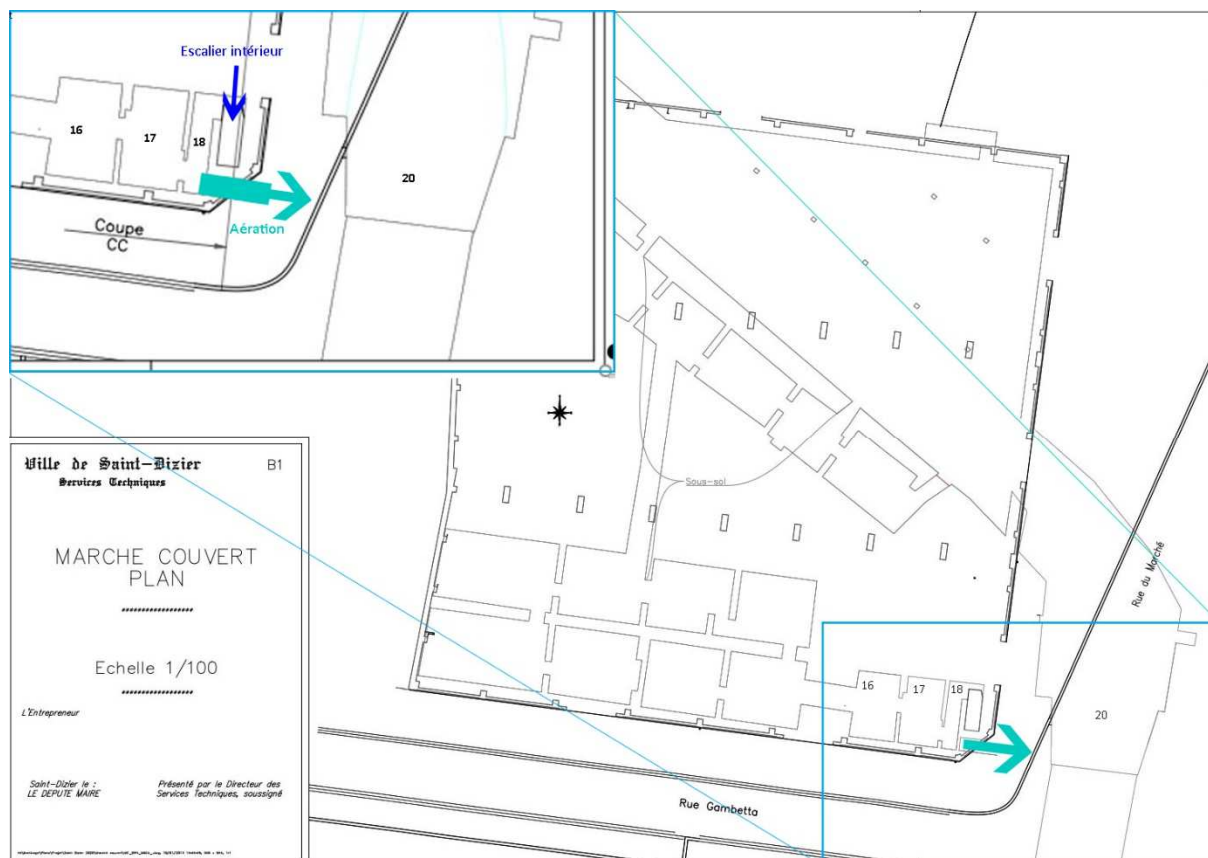


Figure 2 : localisation escalier intérieur et de l'aération entre cavités 18 et 20.

Pour ces deux points, un suivi des conditions atmosphériques sera diligenté avec le suivi de la population. Son objectif est de contrôler les éventuelles modifications de températures et d'humidité dans les cavités. Au cas échéant, la mise en étude de solutions aura pour objectif de restituer les conditions atmosphériques favorables. Ce suivi annuel sera effectué pendant 5 ans (à l'issue des travaux).

- de quels types seront les protections pour limiter les intrusions ?

Les mesures pour limiter les intrusions dans les cavités sont aujourd'hui satisfaisantes. Les entrées sont au nombre de quatre. Une première par l'aval et la seconde par l'amont du cours de l'Ornel, une troisième par un accès extérieur fermé et une quatrième par un escalier, accessible via un sas à partir de l'intérieur du marché actuel. Précisons que les Chiroptères utilisent quasi-exclusivement la sortie sud (d'éventuels passage par le nord ne peuvent être exclus mais n'ont pas été constatés).

1 -La sortie sud en aval est la principale utilisée et ne sera pas modifiée par les travaux ou par le projet.

2 -L'accès nord en amont de l'Ornel sera modifié dans la mesure où le sol de l'espace piéton formera un parvis autour du projet. Ce parvis sera ouvert pour découvrir le passage de l'Ornel sur 8 à 10 mètres de long et 4 à 6 m de large environ. L'eau sera donc en contrebas et inaccessible. En rapport à l'état actuel, cet accès sera plus dangereux et moins accessible (cf. question précédente).

3 - L'accès actuel par le côté extérieur du bâtiment se retrouvera remplacé par un accès dans le futur bâtiment. Cette trappe située dans le local technique, permettra d'accéder aux compartiments 19 et 21, évitant ainsi de rentrer directement dans l'une des cavités accueillant des individus.

4 - L'accès par l'escalier intérieur se retrouve hors du futur bâtiment sur le parvis (cf. question précédente).

- En cas de retard des travaux, quelles sont les compensations pour que les individus puissent trouver un refuge ?

Dans ce cas de retard des travaux et pour que la colonie puisse trouver refuge, des gîtes artificiels seront installés au niveau de l'entrée sud et nord des cavités. Leurs emplacements seront précisés et marqués lors d'une sortie dédiée. Compte tenu des effectifs, 10 gîtes au nord et 10 gîtes au sud seront à prévoir. Le modèle de gîte fait toujours débat, nous avons sélectionné deux modèles de gîte pour vous compte tenu des habitudes et des emplacements connus des individus.

» Gîte à chauves-souris pour voûte 1GS



▲ exemple de fixation au mur



▲ niches de suspension



▲ fixation à une voûte

Le matériau particulier du gîte 1GS offre aux chauves-souris qui hivernent dans des souterrains le refuge humide qu'elles préfèrent, car il absorbe l'humidité ambiante et crée ainsi les conditions climatiques appropriées.



Utilisation comme gîte d'hivernation : Le gîte 1GS peut être fixé dans des lieux abrités du gel et est idéal lorsqu'on désire coloniser un grand nombre de chauves-souris. La hauteur intérieure et le volume ont été exactement adaptés aux exigences des chauves-souris qui hivernent. Ces espèces préfèrent alors avoir un contact direct à la paroi de suspension. L'aménagement intérieur du gîte 1GS, avec ses sections transversales variables et ses niches, est très bien adapté à ce comportement.

Utilisation comme abri en été : Le gîte 1GS est également un abri idéal en été. Quelques murins de Natterer mâles mais aussi des petits groupes de murins de Daubenton dorment souvent près des ponceaux et sous les ponts. Le gîte 1GS leur offre, ainsi qu'à d'autres espèces de chauves-souris, un refuge optimal pour la journée.

Fixation : à l'aide des angles de fixation réglables et inoxydables, par exemple aux plafonds, aux murs et même aux parois rondes des tunnels. Le contact direct avec le mur ou le plafond favorise l'absorption de l'humidité ambiante et accélère ainsi l'occupation du gîte par les chauves-souris. La fixation du gîte 1GS dans des lieux calmes et protégés des courants d'air ainsi qu'une bonne humidité ambiante garantissent le succès des mesures de protection.

Matériau : béton léger isolant et absorbant en même temps l'humidité.

Fixation : à l'aide des angles de fixation réglables et inoxydables (livrés avec le gîte).

Contrôle et nettoyage : Contrôle très facile par le bas avec une lampe de poche.

Le nettoyage n'est pas nécessaire (les excréments tombant sur le sol).

Dimensions extérieures : L 43 cm (+ angle de 7,5 cm) x H 20 cm x P 20 cm.

Dimensions intérieures : Fissures 25 mm – 50 mm, qui peuvent varier horizontalement et verticalement. 5 fissures de différentes formes et tailles, rayons d'orientation pour une occupation rapide.

Poids : 10 kg environ.

Ref. 00 770/4

Illustration 4 : type de gîte artificiel conseillé, source¹

Le second modèle est plus basique, il s'agit des briques à chauves-souris Norflok. [Source](#).



Illustration 5 : gîtes de type brique - Norfolk. Source Wildcare.

¹ Catalogue Schwegler : [http://www.schwegler.be/Katalog69FR\(LQ\).pdf](http://www.schwegler.be/Katalog69FR(LQ).pdf)